

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 3, 4 et 5 juillet 2017

2017 DAC 39 Subvention (31.000 euros) et convention avec l'association L'Impossible (19e).

MM. Bruno JULLIARD et Bernard JOMIER, rapporteurs.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 20 juin 2017, par lequel Mme la Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer une convention relative à l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association L'Impossible (19e) ;

Vu l'avis du Conseil du 19e arrondissement, en date du 20 juin 2017 ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission, et par M. Bernard JOMIER, au nom de la 4e Commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer une convention, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association L'Impossible (19e).

Article 2 : Une subvention d'un montant de 31.000 euros est attribuée à l'association L'Impossible 181, avenue Jean Jaurès 75019 Paris, dont 5.000 euros au titre de la politique culturelle de la Ville de Paris à destination des associations œuvrant en faveur des personnes en situation de handicap, 15.000 euros au titre de la politique culturelle de la Ville de Paris à destination des publics éloignés de la culture et 1.000 euros sur proposition de la mairie du 19e arrondissement. 13506 ; 2017-03766, 2017-03795 et 2017-06741.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée sur le budget de fonctionnement 2017 de la Ville de Paris, nature 6574, rubrique 33, ligne VF40004 : Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la culture.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO